

S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles : Accompagnement des travailleurs en situation de handicap

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉS

- Présenter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles
- Susciter une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre son appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Apporter des précisions méthodologiques qui permettront d'enrichir les démarches engagées ou à venir
- Permettre aux professionnels de réfléchir à l'adaptation de leurs pratiques afin d'améliorer l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap :
 - En prenant en compte leurs attentes et leurs besoins
 - En adaptant l'intervention aux besoins spécifiques relatifs au vieillissement

CONTENUS

- Analyse du contenu des recommandations :
 - Adaptation de l'accompagnement aux attentes et aux besoins des travailleurs handicapés en ESAT :
 - Des réponses territorialisées
 - La dynamique de l'établissement
 - La co-construction du projet personnalisé
 - Adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes :
 - L'anticipation des risques liés au vieillissement de la personne handicapée
 - La dynamique de l'établissement
 - La co-construction du projet personnalisé
- Identification des moyens à mettre en œuvre pour une appropriation de la recommandation par l'ensemble des professionnels de la structure

MÉTHODE ET MOYENS

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation organisée en inter ou en intra

Lieu de la formation :

En intra : sur site

En inter : Hérouville-Saint-Clair

Une session en inter peut être organisée sur Rouen en fonction des demandes

Durée :

1 jour

Dates pour inter :

13 décembre 2019

14 mai 2020

26 novembre 2020

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Personnes concernées :

Professionnels des ESAT, des foyers d'hébergement, des SAVS

Coût de la formation :

En intra : 1 200€

En inter :

- Contribuant volontaire : 190 € par jour et par personne

- Non contribuant volontaire : 280 € par jour et par personne